Image not found or type unknown

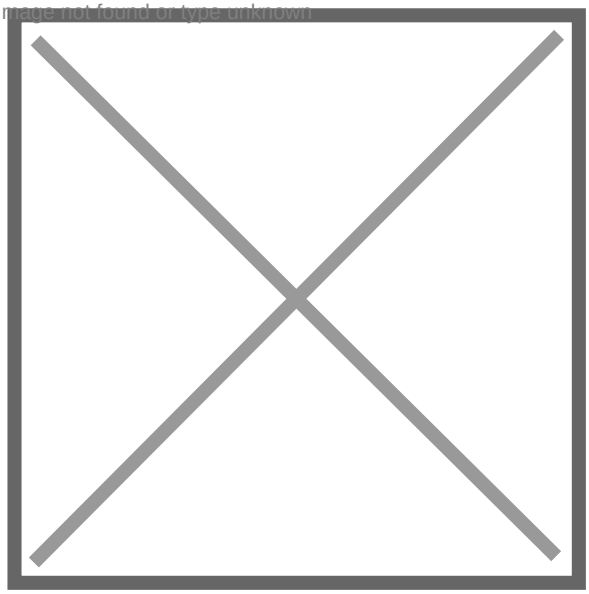

Employé dans une société en liquidation judiciaire

Par **tanbulent**, le **22/02/2019** à **15:05**

Bonjour,

Je suis employé dans une société en liquidation judiciaire (procès du 7 juillet 2019) et j'ai quelques questions svp.

Je m'explique, je n'ai pas reçu de salaire depuis juillet 2018 ni de fiches de paie. La gérante a cessé de payer qui que se soit (comptable, salarié ...) donc je n'ai aucun document à part mon contrat et mon avenant.

Après plusieurs mails auprès du liquidateur celui ci m'a envoyé un courrier me demandant une liste énorme de documents dans les 15 jours à venir : fiches de paie, relevé de compte, impôt, déclaration unique à l'embauche, copie des chèques de salaires, tous les justificatifs des démarches effectué pour le recouvrement des créances, relevé de carrière, Kbis de la société, statut de la société .....

Je ne sais pas si il a le droit de nous demander cela. Je suis déjà dans une situation atroce car pas de salaire pas de document rien depuis plusieurs mois je n'ai pas' pris mes congés et j'ai appris par hazard que la société été en liquidation je ne suis toujours pas licencié je n'ai plus rien...

Pourriez vous svp m'éclairssir sur mes droits ? Que dois-je faire aujourd'hui ?

D'avance merci de votre aide.

Par **morobar**, le **22/02/2019** à **19:10**

Bonjour,
Comme c'est le mandataire qui va payer ou ordonnancer le paiement via las AGS vous n'avez guère le choix.
Mais ce mandataire doit fortement douter de votre appartenance au personnel, d'où ces demandes multiples.
A mon avis votre ex employeur ne vous a jamais déclaré, ou l'employeur a détruit nombre de registres, dont le livre du personnel.
c'est pourquoi le mandataire ne vous a pas contacté dès le jugement.
Je me demande ce que vous avez fait depuis juillet 2018

Par **tanbulent**, le **22/02/2019** à **20:31**

Bonjour, merci de votre réponse je travail. J'ai eu des promesses de de paiement tous les mois j'ai fais plusieurs courriers en recommandés et jusque février je n'ai pas cessé de travailler.

J'ai oublié de préciser que j'ai commencé à travailler à mi temps, uniquement 2h par jours sur 6 jours donc je n'avais déjà pas une paie énorme puis ma patronne m'a proposé de passer à un temps partiel sur 32h hebdo afin de l'aider à remonter la pente (cela aurait dù lui permettre de payer mes salaires entre autre d'après elle) donc j'ai accepté en septembre et de septembre à janvier je n'ai reçu aucun salaire.

Merci

Par **morobar**, le **23/02/2019** à **09:49**

Cela parait confirmer mon avis, vous n'avez pas été déclaré et le mandataire doute donc et cherche à établir les faits.
Mieux vaut lui répondre.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés